

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2023\_03\_04

Sur convocation en date du 23 mars 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 29 mars 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Georges PARRY

Absentes :

Madame Léa BERGENA

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Madame Catherine PIVET

Mise en ligne le : 03/04/2023

### Approbation du compte administratif 2022

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés pour tous les différents budgets et en l'absence de Madame le Président

**À l'unanimité (11 voix pour),**

1/ Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	1 810,43 €
Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat total d'investissement À reporter au compte 001 recettes d'investissement 2023	1 810,43 €
Reste à réaliser	- €
Dépenses	- €
Recettes	- €
Solde	
<b>Excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement 2023</b>	<b>1 810,43 €</b>

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2023\_03\_04

FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté 2021	37 773,76 €
Dépenses de l'exercice	80 944,54 €
Recettes de l'exercice	80 732,00 €
Résultat de l'exercice	- 212,54 €
Résultat total de fonctionnement	37 561,22 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
À affecter au compte 002 recettes de fonctionnement 2023	37 561,22 €

2/ **CONSTATE** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 29 MARS 2023



La Présidente du C.C.A.S.,

Hélène DILEAU

La Secrétaire de séance,

Catherine PIVET